

Dossier suivi par
Laurène SARAGAGLIA
0476449283
laurene.saragaglia@lexgroup.fr
VENTE ETUDE CHAVANT */ PEREZ
1040035 /GH /LS /MCM



ATTESTATION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Gabriel HULIN-MARCARIAN
Notaire Associé de la Société par Actions Simplifiée « LEXGROUP GRENOBLE »,
titulaire d'un Office Notarial à GRENOBLE, 7 rue Vicat , le 5 mai 2022 il a été
constaté la VENTE,

Avec la participation à distance, en son office notarial, de Maître
BOULLE, notaire à GRENOBLE, assistant L'ACQUEREUR.

Par :

Monsieur Clément Marc **CHAVANT**, retraité, époux de Madame Marie-Noëlle
POYET, demeurant à LONGJUMEAU (91160) 14, rue Georges Bizet.
Né à BOURGOIN-JALLIEU (38300), le 1er novembre 1949.

Au profit de :

Monsieur Franck **PEREZ**, courtier en assurance, demeurant à GRENOBLE
(38100) 4 rue Saint Francois de Sales.
Né à CANNES (06400), le 26 avril 1965.
Célibataire.

Quotités acquises :

Monsieur Franck PEREZ acquiert **la pleine propriété du BIEN.**

Identification des biens

Désignation

Dans un ENSEMBLE IMMOBILIER situé à **GRENOBLE (ISÈRE) (38000), 59
Avenue Alsace Lorraine :**

Immeuble dénommé "Immeuble Alsace Lorraine", comprenant :

- * Un sous-sol composé de caves et dépendances diverses pour le
magasin correspondant directement avec ces derniers,
- * Un rez-de-chaussée comprenant :
 - hall d'entrée avec dépendances et escalier particulier,
 - magasin,



- entrée de l'immeuble avec ascenseur et escalier d'accès aux étages,
- un garage à bicyclettes et voitures d'enfants et transformateur,
- * Un garage,
- * Huit étages comprenant des appartements.

Figurant ainsi au cadastre :

| Section | N° | Lieudit | Surface |
|---------|----|---------------------------|------------------|
| BM | 7 | 59 Avenue Alsace Lorraine | 00 ha 03 a 33 ca |

Les lots de copropriété suivants :

Lot numéro cinquante (50)

Un appartement de trois pièces plus cuisine et dépendances au huitième étage et portant le numéro 22.

Et les cinquante-deux millièmes (52 /1000 èmes) indivis de toutes les choses communes de l'immeuble et de ses dépendances.

Lot numéro VINGT ET UN (vingt et un) (VINGT ET UN (21))

Une cave au sous-sol, portant le numéro 21.

Et les un millième (1 /1000 ème) indivis de toutes les choses communes de l'immeuble et de ses dépendances.

PROPRIETE JOUISSANCE

L'ACQUEREUR est propriétaire du BIEN à compter du jour de la signature.

Il en a la jouissance à compter du même jour par la prise de possession réelle, les PARTIES déclarant que ce BIEN est entièrement libre de location ou occupation.

PRIX

La cession a été conclue moyennant le prix de **TROIS CENT CINQUANTE MILLE EUROS (350 000,00 EUR)**.

Ce prix a été payé comptant et quittancé à l'acte.

EN FOI DE QUOI la présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit.

FAIT A GRENOBLE (Isère)

LE 5 mai 2022.